

Avis de recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi dans la fonction publique

En application du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 17 mars 2023, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture de postes offerts aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

A l'Université d'ORLÉANS, 1 poste d'Adjoint technique de recherche et formation - BAP J, emploi-type adjoint-e en gestion administrative et 1 poste de Technicien de recherche et formation – BAP J, emploi-type technicien en gestion administrative sont à pourvoir.

Sont concernés par ce recrutement :

- Les travailleurs reconnus handicapés,
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- Les titulaires d'une pension d'invalidité,
- Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité,
- Les titulaires de la carte d'invalidité,
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

➤ **Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au vendredi 5 mai 2023 (Cachet de la poste faisant foi)**

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé, de la photocopie des diplômes, du justificatif attestant un handicap et de la copie de la carte nationale d'identité.

➤ **Commission de sélection**

Le Président de l'Université arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée de trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

➤ **Organisation du recrutement :**

La commission de sélection examine tous les dossiers reçus. Les candidats dont le dossier est retenu sont convoqués à un entretien avec la commission de recrutement. A l'issue de cette procédure, et avant toute signature de contrat, le candidat recruté sera convoqué par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap qui se prononcera sur son aptitude physique et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions demandées. Le contrat est alors signé pour une période d'un an. Les contractuels recrutés bénéficient d'actions de formation. A l'issue du contrat, un entretien est organisé avec un jury. La titularisation est prononcée si la personne a donné la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

➤ **Les conditions de recrutement :**

- Appartenir à certaines catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : (personnes mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article 5212-13 du code du travail).
- Ne pas être fonctionnaire,
- Présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées,
- Remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour les concours externes.

➤ **Ce dossier doit être adressé impérativement par courrier postal à :**

Université d'Orléans
D.R.H. – Pôle Développement des compétences et recrutement
Service des concours ITRF – **Concours BOE**
Château de la Source - BP 6749 - Avenue du Parc Floral - 45067 ORLÉANS Cedex 2

☞ **Date de prise de poste : 1^{er} septembre 2023**

Fait à Orléans, le 28 mars 2023

Le Président de l'Université d'Orléans

Eric BLOND